

LE BULLETIN DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES CÔTE D'Émeraude



N°28 JANVIER 2023

# L'ÉCHO

DE LA CÔTE D'Émeraude

## ACTUALITÉS

**P. 17** DES DISPOSITIFS EN  
LIEN AVEC L'ÉNERGIE

**P. 19** LA MOBILITÉ, UNE  
AVENTURE ENGAGÉE  
EN 2010

## DOSSIER

# Habitat

- > ÉLABORATION DU 3<sup>ÈME</sup> PLH
- > DE NOUVEAUX LOGEMENTS  
SOCIAUX EN 2022
- > UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE POUR  
LE FONCIER COOPÉRATIF MALOUIN



FLASHEZ CE CODE  
POUR CONSULTER LE SITE MOBILE  
[COTE-EMERAUDE.FR](http://COTE-EMERAUDE.FR)

# ÉDITO



PASCAL GUICHARD

@Patrick Chevalier

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE D'Émeraude

L'année 2022 a été celle du retour à une vie normale, après deux ans de crise sanitaire, de confinements et autres péripéties, compliquant la vie de toutes et tous.

La communauté de communes, comme toutes les collectivités et les entreprises, a pu fonctionner avec plus de proximité, de convivialité et aussi d'efficacité. Les masques sont tombés, les sourires sont de retour.

Cet été, malgré la sécheresse qui doit tous nous inciter à la plus grande sobriété dans l'utilisation de l'eau potable, un enjeu majeur, on peut se réjouir de la saison sur nos communes. Les touristes ont été nombreux et les acteurs économiques du tourisme ont pu en profiter.

Il ne faut pas néanmoins se masquer la difficulté pour de nombreux professionnels, de pouvoir recruter. Ce constat nous a collectivement amené, communes et communauté de communes, à nous engager fortement en 2022 sur la problématique du logement des travailleurs saisonniers. Dans ce cadre, je vous annonce que la communauté de communes réalisera la 8<sup>ème</sup> édition du forum de l'emploi le samedi 25 mars 2023, où de nombreux emplois seront proposés par les entreprises de notre territoire.

Le projet de territoire, voté en juillet 2021, a permis de valider des ambitions politiques fortes, dans le respect de nos valeurs comme la sobriété et la solidarité et nos engagements dans la transition énergétique. Ainsi, ont débuté plusieurs opérations : la construction de la crèche de Dinard (phase études), la réalisation de liaisons cyclables : Le Minihic-La Richardais, Pont du Frémur-Lancieux et Trégon-Ploubalay.

Concernant le projet de construction d'une nouvelle piscine, je tiens à préciser qu'à ce jour, le conseil communautaire et les communes devront délibérer pour valider une prise de compétence permettant d'engager la phase opérationnelle. À la suite, la CCCE pourra lancer des études permettant de préparer le projet de ce mandat. En 2022, un groupe de travail, composé d'élus communaux, représentant toutes les sensibilités, de chacun des conseils municipaux, s'est réuni à plusieurs reprises pour visiter différentes piscines et rencontrer les représentants des associations et des clubs sportifs utilisant la piscine municipale de Dinard.



Pour bien vivre sur un territoire, il faut pouvoir s'y déplacer et la question du transport sera en 2023 une thématique sur laquelle les élus communautaires vont être amenés à travailler, en concertation étroite avec la Région, organisatrice des transports collectifs circulant sur nos communes.

La concertation et la consultation seront indispensables pour connaître au mieux les besoins de chacune et chacun d'entre vous, et je suis certain que c'est ensemble que nous pourrons faire les meilleurs choix. Différentes études vont confirmer la position de la CCCE dans la vie territoriale :

- Le Programme Local de l'Habitat va définir la volonté d'accueillir de nouveaux habitants, notamment de jeunes familles, avec toujours la volonté affirmée de la mixité sociale ;
- La réalisation du Plan Local de Gestion des Déchets ;
- La mise en place de la redevance spéciale sur les déchets ;
- La poursuite du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) afin de réduire notre empreinte carbone ;
- Le schéma de mutualisation pour optimiser le fonctionnement entre la CCCE et les communes, et aussi entre les communes elles-mêmes ;
- La préparation de la prise des compétences « eau potable » et « assainissement » au 01 janvier 2026 ;
- L'aménagement du territoire au travers de la révision du schéma de cohérence territorial (SCoT), porté par le syndicat du Pays de Saint-Malo au regard des exigences de la Loi « Climat et résilience » qui impose de réduire la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) afin de les préserver.

Cette période est aussi une période de fêtes, un temps pour les familles de se retrouver, pour les amitiés de partager des moments de convivialité, et je ne peux que me réjouir pour celles et ceux qui auront ces plaisirs, mais aussi d'avoir une pensée sincère et amicale pour les personnes qui pour des raisons différentes vivront ces fêtes dans la difficulté.

Je vous présente à toutes et tous mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

Pascal GUICHARD

## Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

Rejoignez-nous dès maintenant pour suivre en direct l'actualité de la CCCE, les dernières infos, tous les événements...

 [www.facebook.com/CCCoteEmeraude](https://www.facebook.com/CCCoteEmeraude)  
 [@CCCotedEmeraude](https://twitter.com/CCCotedEmeraude)  
[twitter.com/CCCotedEmeraude](https://twitter.com/CCCotedEmeraude)

### VOTRE AVIS NOUS INTERESSE !

Nous souhaitons connaître votre opinion et recueillir vos suggestions sur ce magazine pour qu'il réponde au mieux à vos attentes. Faites-nous part de votre avis par mail à : [accueil@cote-emeraude.fr](mailto:accueil@cote-emeraude.fr) ou sur la page Facebook de la CCCE à l'adresse <https://www.facebook.com/CCCoteEmeraude> (en message privé).

## SOMMAIRE

### 3 ACTUALITÉS

- La compétence eau et assainissement
- Départ de Beausais-sur-mer
- Des dispositifs en lien avec l'énergie
- Les permanences France Services
- Signature de la convention globale territoriale avec la CAF
- Mangez local et de qualité, c'est possible !
- Les défis transitions se poursuivent avec "Embarquez"
- Plantez fruité !
- Pourquoi les plans d'eau peuvent perturber la vie des cours d'eau ?
- GEMAPI : Instauration de la taxe
- L'atlas de la biodiversité sur les réseaux sociaux
- La biodiversité d'avant et d'aujourd'hui, paroles des amoureux de la Côte d'Émeraude
- La mobilité : une aventure commencée en 2010
- Etre cycliste en hiver : bien s'équiper
- Déchets : Des animations auprès des scolaires
- Fin de la convention avec la SPL « Destination Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel »
- Bilan 2022 de l'Office de Tourisme
- Le quizz de la conseillère numérique

### 8 DOSSIER

#### HABITAT

- Élaboration du 3<sup>ème</sup> PLH
- De nouveaux logements sociaux inaugurés en 2022
- Une nouvelle présidente pour l'Office Foncier Malouin

L'ÉCHO DE LA CÔTE D'Émeraude EST IMPRIMÉ SUR PAPIER PEFC AVEC ENCRE VÉGÉTALE CHEZ UN IMPRIMEUR LABELISÉ IMPRIM'VERT®



# LES COMPÉTENCES

## EAU ET ASSAINISSEMENT

Lors du conseil communautaire du 17 novembre 2022, la volonté de transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à la CCCE au **01 janvier 2026** (date fixée par la Loi), a été confirmée. Un travail préparatoire va être réalisé pour que la prise de compétences se fasse dans les meilleures conditions.

### QUELLES COMPÉTENCES SERONT TRANSFÉRÉES ?

La CCCE exerce déjà la compétence « assainissement individuel » (SPANC) et il a été décidé de ne pas transférer celle relative à l'eau pluviale. Cette prise de compétences, de droit au 01 janvier 2020 dans le cadre de la Loi NOTRe, a été volontairement refusée de manière concertée par les communes et la CCCE (minorité de blocage).

▶ Concernant l'eau potable, la compétence obligatoire « **distribution de l'eau potable** » est celle qui sera transférée par les communes à la CCCE.

▶ Concernant l'assainissement collectif, la compétence transférée concerne :

- ➔ **Le contrôle des raccordements au réseau public de collecte,**
- ➔ **La collecte et le transport des eaux usées,**
- ➔ **L'épuration des eaux usées,**
- ➔ **L'élimination des boues issues des stations d'épuration.**

### LES CONSÉQUENCES DU TRANSFERT :

- ➔ Mise à disposition à titre gratuit des biens et des équipements nécessaires à l'exercice des compétences,
- ➔ Transfert des contrats en cours, notamment les DSP (Délégation de Service Public),
- ➔ Transfert de plein droit des agents dont l'activité est exclusivement liée à ses compétences.

### LES CONSÉQUENCES SUR LES SYNDICATS EXISTANTS :

- ▶ Lorsque le syndicat est composé de communes de la CCCE exclusivement, la Loi 3DS prévoit qu'il peut être maintenu 9 mois après la prise de compétence, sauf délibération contraire de l'EPCI, le syndicat étant alors dissous avant le 01 janvier 2026.
- ▶ Lorsque le syndicat est composé de communes issues de deux EPCI, il s'applique alors le principe de « représentation-substitution ».

### L'EXERCICE DES COMPÉTENCES

- ➔ **Le choix du mode de gestion**
  - Gestion interne : régie (3 types de régie possibles)
  - Gestion externalisée : DSP
- ➔ **L'harmonisation des modes de gestion**
  - Reprise obligatoire des modes de gestion en cours
  - Harmonisation non obligatoire des modes de gestion



### ➔ L'harmonisation de la tarification

C'est une obligation fondée sur le principe de l'égalité de traitement entre les usagers des services publics, il existe cependant des différences de tarification dans les cas suivants :

- Une Loi le prévoit
- Une différence de situation objective appréciable en rapport avec l'objet du service
- Soit parce que cette différenciation tarifaire répond à une nécessité d'intérêt général en rapport avec les conditions d'exploitation du service.

### ➔ Les relations avec les usagers

- Établissement d'un règlement du service,
- Information aux usagers,
- Obligations particulières du service eau potable :
  - Relever la consommation et pose de compteurs
  - Informer l'abonné en cas de suspicion de fuite sur le réseau.

## Mutualisation

La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), elle exerce des compétences pour le compte de l'ensemble des habitants du territoire, proposant ainsi la même qualité de service sur toutes les communes.

Il a été décidé d'engager une étude pour travailler aux mutualisations entre communes, et/ou entre communes et CCCE. Le champ d'application intègre aussi bien, les marchés publics, l'informatique, les équipements publics (sportifs, culturels...) que les matériels et gros équipements.

Un recensement des attentes et des besoins des communes va donc être fait, afin de cibler au mieux l'étude. Les conclusions seront présentées dans le courant de l'année.

# DÉPART DE BEAUSSAIS-SUR-MER : LES CHANGEMENTS DANS NOS SERVICES

La commune de Beussais-sur-mer a quitté le territoire de la communauté de communes Côte d'Émeraude pour rejoindre Dinan Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ce départ entraîne des changements pour plusieurs services de la CCCE.

## ■ TAXE DE SÉJOUR :

La taxe de séjour, encaissée pour des hébergements situés sur le territoire de la commune de Beussais-sur-mer à compter du 01 janvier 2023, doit désormais être déclarée et réglée sur le site de Dinan Agglomération. La taxe de séjour perçue au titre de la période septembre 2022-décembre 2022 doit être déclarée et réglée à la CCCE début 2023, selon le calendrier ci-contre.

Période de location	Date limite	Déclaration en ligne
Sept. à décembre 2022	À déclarer jusqu'au 20 janvier 2023	<a href="https://taxe.3douest.com/cotedemeraude.php">https://taxe.3douest.com/cotedemeraude.php</a>
Janvier à mars 2023	À payer avant le 1 <sup>er</sup> avril 2023	<a href="https://taxe.3douest.com/dinan.php">https://taxe.3douest.com/dinan.php</a>

## ■ COLLECTE DES DÉCHETS :

Le départ de Beussais-sur-mer entraîne des changements de collecte pour le secteur 5. Retrouvez l'ensemble des jours de collectes des ordures ménagères ci-dessous.

Commune	Secteur	Jour
Lancieux		Lundi
Saint-Lunaire	Bourg	Lundi
	Campagne	Jeudi
Saint-Briac	Bourg	Lundi
	Campagne	Jeudi
Pleurduit	Bourg	Mardi
	Campagne	Vendredi
La Richardais	Gougeonnais Ville-Biais	Jeudi
	Bourg et campagne	Mardi
Trémereuc		Vendredi
Dinard	Secteur 1	Jeudi
	Secteur 2 et 5	Du 4 juillet au 29 août : Jeudi et lundi
	Secteur 3 et 6	Mercredi
	Secteur 4	Jeudi
	Secteur 7	Mardi

## ■ LA CRÛCHE MOBYDOUCE :

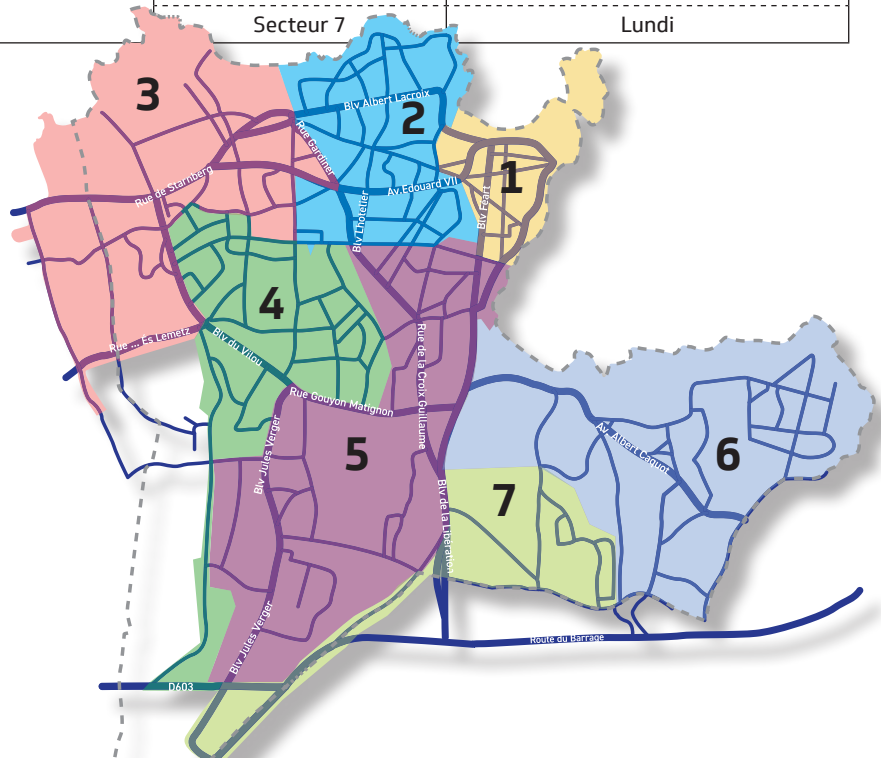
La crèche Mobydouce, située à Beussais-sur-mer, a changé de gestionnaire au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et fait désormais partie du réseau des structures « Petite enfance » de Dinan Agglomération. Pour autant, l'ensemble des enfants qui y sont accueillis conservent leur place, qu'ils soient habitants de la communauté de communes Côte d'Émeraude ou de Dinan Agglomération, et ce jusqu'à leur départ à l'école. L'équipe de professionnels et les conditions d'accueil restent inchangées. Quelques modalités du règlement de fonctionnement évoluent mais le tarif reste le même.

Un accord entre les deux intercommunalités valide la possibilité, pour les habitants de la communauté de communes Côte d'Émeraude, de continuer à bénéficier de places au sein de la crèche Mobydouce. Ainsi, 40 % des places (23 existantes), seront réservées aux habitants de l'ouest du territoire de la CCCE, le reste des places sera attribué aux habitants de Dinan Agglomération. La communauté de communes assurera logiquement le financement de ces places auprès de Dinan Agglomération.

La demande d'inscription pour une place dans cette crèche est à compléter auprès du Relais Petite Enfance (RPE) de la Côte d'Émeraude, sur rendez-vous. (voir p.7)

## ■ SPANC :

À la demande et pour le compte de Dinan Agglomération, le technicien de la CCCE réalisera les contrôles sur la commune de Beussais-sur-mer en 2023.



# DES DISPOSITIFS EN LIEN AVEC L'ÉNERGIE

## Adhésion à ÉCOWATT

La flambée des prix des énergies interroge aujourd'hui plus encore, sur nos actions et pratiques en matière de sobriété énergétique. Déjà engagée depuis plusieurs années dans une démarche de maîtrise de la demande en énergie, à travers le pilotage de la mission de conseil en énergie du patrimoine public, la communauté de communes poursuit cet engagement en adhérant à **ÉCOWATT**. Ce dispositif d'information gratuit, est destiné à tous (particulier, entreprise, collectivité).

Sur les intervalles horaires les plus critiques et les périodes de grand froid, il est primordial d'agir en mettant en place des mesures de sobriété électrique et/ou en décalant les consommations aux périodes moins tendues.

En devenant adhérente du dispositif, la CCCE s'engage dans une démarche volontariste pour :

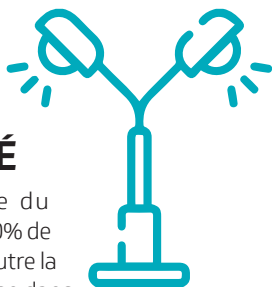
- ➔ Programmer et réguler les températures de consigne de chauffage du patrimoine communautaire;
- ➔ Ajuster les plages de fonctionnement de l'éclairage public;
- ➔ Mettre en oeuvre un plan d'action en faveur de la sobriété énergétique.

## L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES PARCS D'ACTIVITÉ

Le plan de sobriété énergétique du gouvernement, prévoit la réduction de 10% de la consommation d'énergie d'ici 2024. Outre la limitation des températures du chauffage dans les locaux et bâtiments professionnels, la sensibilisation aux écogestes et le suivi des consommations énergétiques, les collectivités doivent également agir sur l'éclairage public qui représente en moyenne 30% de leurs dépenses en électricité.

Depuis le 31 octobre 2022, et jusqu'au 15 mai, l'éclairage public démarre donc à 6h00. L'extinction en matinée se fait de façon automatique, selon la luminosité. En soirée, le rallumage des éclairages se fait également selon la luminosité et l'extinction est prévue à 21h30. Compte tenu de leurs activités (bar, bowling, cinéma), des ajustements sont mis en place pour trois parcs d'activités, **La Ville es Passant 1 à Dinard, l'Hermitage et La Ville Biais à La Richardais**.

En plus de l'intérêt économique, l'extinction des éclairages publics la nuit est également bénéfique pour la biodiversité. En effet, il est avéré que la lumière artificielle modifie le comportement des espèces nocturnes (orientation, déplacement, reproduction) et peut entraîner leur extinction.



**éco watt**

**écowatt**  
Ma météo de l'électricité  
pour une consommation plus responsable

Je sais quels éco-gestes adopter et à quelle heure

1 Je sais en temps réel si la consommation d'électricité est élevée dans ma région

2 Je m'abonne à l'alerte « coupure »

3

Être informé et alerté en temps réel des périodes les plus critiques sur le réseau électrique



POUR RECEVOIR L'ALERTE ECOWATT ET MIEUX CONNAÎTRE LE DISPOSITIF, RENDEZ-VOUS SUR [HTTPS://WWW.MONECOWATT.FR](https://www.monecowatt.fr)

## ► Un conseiller en énergie partagée recruté pour 3 ans

La communauté de communes poursuit son travail de rénovation énergétique des bâtiments publics. Pour cela, un conseiller en énergie du patrimoine public intégrera les services de la communauté de communes à temps complet à partir du mois de février 2023. Il interviendra sur :

- Le patrimoine des communes et de la communauté de communes,
- Les fluides : eau, gaz, fioul, électricité, bois,
- Le patrimoine bâti, l'éclairage public, les véhicules.

L'objectif de son intervention est d'optimiser les consommations énergétiques et de favoriser le recours aux énergies renouvelables.

Il est rappelé que sur les trois années passées, la communauté de communes avait la mise à disposition, du conseiller en énergie partagée de la communauté de communes Bretagne Romantique (mutualisation entre les deux intercommunalités). La qualité du travail réalisé et les besoins dans ce domaine ont donc confirmé ce recrutement.

# LES PERMANENCES DE FRANCE SERVICES



L'espace France Services vous accueille durant toute l'année. Différents partenaires sont présents lors de permanences pour vous accompagner dans vos démarches. Pour voir le planning de toutes les permanences, rendez-vous sur : [www.cote-emmaude.fr](http://www.cote-emmaude.fr), rubrique Habiter – France Services



## ■ ACCÈS AUX DROITS

Défenseur des droits, Avocats, Notaires, UFC que choisir

## ■ EMPLOI ET FORMATION

Région Bretagne, Cap Emploi, SNC (solidarités nouvelles face au chômage)

## ■ FINANCES

DGFIP (direction générale des finances publiques)

## ■ HABITAT

Rénov'Habit Bretagne, Opérateurs Anah (synerco, conseils rénov 35, Soliha Bretagne, Aid'habitat)

## ■ JEUNESSE

Mission locale

## ■ NUMÉRIQUE

Agirabcd, Conseillère numérique

## ■ SOCIAL

Service accompagnement social de la CAF, Assistante sociale auprès de l'assurance maladie (Carsat Bretagne), CDAS du Pays malouin

## NOUVEAUTÉ

### ■ MUTUELLE

MNT & MGEN

## Vous souhaitez être accompagné sur d'autres domaines ?

Les médiatrices France Services sont formées pour vous guider sur de nombreuses thématiques comme l'alimentaire, le logement, la mobilité, la retraite, la petite enfance, la jeunesse, et bien plus. N'hésitez plus et prenez rendez-vous auprès de l'une de nos médiatrices : [france.services@cote-emmaude.fr](mailto:france.services@cote-emmaude.fr) // 02 57 11 01 13

## Les jeudis du numérique

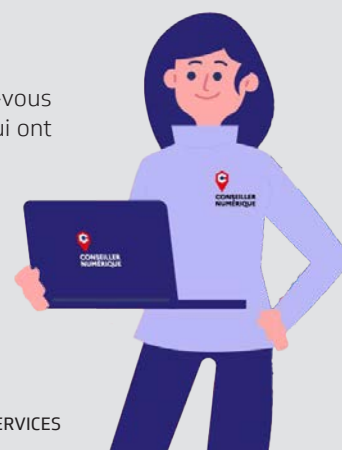
Depuis mai 2022, la conseillère numérique propose une fois par mois un rendez-vous numérique en lien avec l'actualité « Les jeudis du numérique ». Ces rendez-vous qui ont lieu au siège de la communauté de communes vont se poursuivre en 2023.

### ► Les prochaines dates :

- Jeudi 19 janvier,
- Jeudi 16 février,
- Jeudi 16 mars,
- Jeudi 13 avril,
- Jeudi 11 mai,
- Jeudi 22 juin,
- Jeudi 20 juillet.



PLUS D'INFOS SUR LES ATELIERS ET LES THÉMATIQUES ABORDÉS : [WWW.COTE-EMERAUDE.FR/DISPOSITIF-CONSEILLER-NUMERIQUE-FRANCE-SERVICES](http://WWW.COTE-EMERAUDE.FR/DISPOSITIF-CONSEILLER-NUMERIQUE-FRANCE-SERVICES)



## A NOTER



### Le RIPAME devient le RPE

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, le RIPAME (Relais Intercommunal Parents-Assistants Maternels-Enfants) est devenu le RPE (Relais Petite Enfance). Si le nom change, les missions du service restent centrées autour des familles et des professionnels du mode de garde familial, assistantes maternelles et gardes à domicile.

#### LES MISSIONS DU SERVICE :

##### À destination des familles :

- Accompagnement dans la recherche d'un mode de garde et d'éveil pour leur enfant, en collectif ou individuel.
- Renseignements sur l'ensemble des démarches administratives liées à l'emploi d'une assistante maternelle (caf, pajemploi, contrat de travail,...).

##### À destination des professionnels de la petite enfance :

- Renseignements sur le métier d'assistante maternelle et de garde à domicile (agrément, formation,...).
- Ateliers d'éveil hebdomadaires : temps d'accueil collectif sur tout le territoire, regroupant les assistantes maternelles qui le souhaitent, l'animatrice du relais petite enfance et parfois un intervenant extérieur (psychomotricien, musicien,...).
- Soutien administratif et pédagogique aux assistantes maternelles et aux gardes à domicile avec des permanences physiques et téléphoniques du lundi au vendredi.
- Soutien dans la mise en place de programmes de formation pour l'ensemble des professionnels de l'accueil à domicile (mise en œuvre et accompagnement dans les démarches).
- Soirées d'échanges (conférences, réunions à thème,...).

## Signature de la convention globale territoriale avec la CAF



Le 20 octobre dernier, les représentants de la CAF et les élus des communes du territoire de la CCCE se sont réunis pour signer la première convention territoriale globale pour cinq ans.

Cette convention permet à tous les acteurs de participer aux projets du territoire et a pour but de répondre à de nouveaux besoins dans plusieurs domaines : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc. Elle facilite les mutualisations et permet d'optimiser l'offre existante et de développer des actions.

Un diagnostic partagé a été dressé en 2021 et durant la première partie de l'année 2022, un plan d'action prévisionnel a été établi. Ce programme d'actions a été présenté au mois de septembre au comité de pilotage dont font partie les représentants de la communauté de communes et des communes du territoire, la CAF et les partenaires thématiques.

La convention territoriale globale vient solidifier de futures réalisations qui figurent sur le projet de territoire 2020-2026, dont la construction d'une nouvelle crèche à Dinard pour l'accueil des tout petits et la création de deux micro-crèches dans des communes qui ne sont pas encore dotées de structure d'accueil.

### Une nouvelle animatrice au Relais

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, Mme Cécile BERHAULT, éducatrice de jeunes enfants et anciennement directrice de la crèche de Pleurtuit Brindaïles, a rejoint Mme Maud ANTOCH au sein de l'équipe du Relais Petite Enfance.

Les animatrices vous reçoivent, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h (17h le vendredi)



CONTACTEZ LE RELAIS PETITE ENFANCE :  
02 23 15 13 23 - RPE@COTE-EMERAUDE.FR



# HABITAT

## Élaboration du 3<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat

La compétence « Habitat » est une compétence de la communauté de communes qui s'appuie sur un document pluri-annuel de programmation : le Programme Local de l'Habitat (PLH).

La démarche d'élaboration de ce 3<sup>ème</sup> PLH a été officiellement lancée en fin d'année 2021. Pour les accompagner, les élus ont retenu le Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement du Territoire (CDHAT).

L'objectif pour la communauté de communes est de construire sa nouvelle politique de l'habitat pour les six prochaines années en définissant un projet global d'accueil de la population à l'échelle des huit communes membres, tout en relevant le défi de la transition énergétique.

L'année 2022 a ainsi été marquée par le lancement de plusieurs études menées conjointement :

- ➔ La phase de diagnostic du futur PLH,
- ➔ Une étude foncière qui constituera le volet foncier du futur PLH,
- ➔ Une étude préalable à la mise en place d'un dispositif d'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat.

**Ce travail va se poursuivre en 2023.**

## De nouveaux logements sociaux inaugurés en 2022



La CCCE a investi **1 216 300€** sur la période du PLH 2014-2020 pour répondre à la demande grandissante de logements sur le territoire. De nouveaux programmes d'habitation conduits par Émeraude Habitation, La Rance et Armorique Habitat, ont vu le jour en 2022. Ces organismes visent à faciliter l'accès au logement aux ménages dans leur diversité en proposant une offre immobilière complète (appartements, pavillons en location sociale et intermédiaire, vente HLM, location tertiaire,...). Plusieurs opérations de logements sociaux ont été inaugurés en 2022 :

- ➔ **LA RICHARDAIS** : Résidence Bellevue - La Rance  
Subvention CCCE : 28 800 € (20 logements : 14 PLUS\* + 6 PLAI\*\*)
- ➔ **SAINT-LUNAIRE** : Clos Loquen - Émeraude Habitation  
Subvention CCCE : 30 000 € (21 logements : 15 PLUS + 6 PLAI)
- ➔ **DINARD** : Foyer Dupuy - Émeraude Habitation  
Subvention CCCE : 7 400 € (4 logements : 3 PLUS et 1 PLAI)
- ➔ **DINARD** : Ginkgo (la ville es menier) - Émeraude Habitation  
Subvention CCCE : 31 200 € (18 logements : 12 PLUS + 4 PLAI)
- ➔ **DINARD** : Résidence Bernard Mati - Émeraude Habitation  
Subvention CCCE 31 200 € (18 logements : 12 PLUS et 6 PLAI)
- ➔ **BEAUSSAIS-SUR-MER** : Les Fossés - Armorique Habitat  
Subvention CCCE : 8 800 € (6 logements : 4 PLUS + 2 PLAI)
- ➔ **BEAUSSAIS-SUR-MER** : Les jardins de Beaussais - Émeraude Habitation  
Subvention CCCE : 7 600€ (5 logements : 3 PLUS + 2 PLAI)

\* PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

\*\* PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration



## ► Une nouvelle présidente pour le Foncier Coopératif Malouin



Delphine BRIAND, vice-présidente en charge de l'habitat et de la mutualisation à la communauté de communes est devenue Présidente de Foncier Coopératif Malouin (FCM) le 29 juin dernier.



### Qu'est-ce que le Foncier Coopératif Malouin ?

*C'est un organisme foncier solidaire (OFS) co-fondé en juin 2017 par la Ville de Saint-Malo, KEREDDES (coopérative habitat) et la SACIB (promoteur immobilier et aménageur) suivis par la Ville de Dinard, Saint-Malo Agglomération et la communauté des communes Côte d'Émeraude. Ces collectivités et structures sont accompagnées par des entreprises, promoteurs et bailleurs sociaux partenaires du territoire. Le Foncier Coopératif Malouin est un outil au service de chaque territoire associé.*

### Dans quel but a-t-il été créé ?

*Dans des secteurs très tendus comme la communauté de communes Côte d'Émeraude et Saint-Malo, où les prix de l'habitat s'envolent et où il est difficile de se loger, l'objectif du Foncier Coopératif Malouin est de faciliter l'accès à la propriété pour tous.*

### Comment agit-il concrètement ?

*Il est habilité à proposer une solution innovante : le Bail Réel Solidaire (BRS). C'est une nouvelle formule d'accession à la propriété qui permet aux ménages (sous plafond de ressources) de devenir propriétaires en dissociant le foncier du bâti. En clair, un ménage devient propriétaire de sa maison ou de son appartement, mais reste locataire de son terrain. Le BRS propose ainsi des logements à un prix bien moindre que le prix du marché local (réduction de 15 à 30% par rapport au prix du marché classique).*

### Quels sont les avantages du BRS ?

*Les acheteurs en BRS, communément appelés « preneurs », bénéficient de nombreux avantages :*

- Des économies sur le prix du foncier,
- Un prix de cession encadré pour rester accessible sous condition de ressources,
- Une TVA réduite à 5,5 % dans le cas d'un achat dans le neuf,
- La possibilité de financer l'achat immobilier, notamment avec un PTZ (Prêt à Taux Zéro),
- La durée du bail est « rechargeable » afin de le rendre perpétuel, ce qui sécurise la valeur du bâti sur le long terme.

### Quelles sont les obligations pour pouvoir en bénéficier ?

*Pour pouvoir profiter du BRS, il faut satisfaire certaines conditions :*

- Occuper le logement à titre de résidence principale
- Verser une redevance pour le foncier
- Acheter un bien immobilier existant, qui nécessite ou pas des travaux de rénovation ou un logement en Vente en État Futur d'Achèvement (VEFA)
- Vos ressources N-2 ne doivent pas dépasser le plafond fixé, selon la composition du foyer.

**ACTUELLEMENT, 34 LOGEMENTS BRS SONT EN PROJET À DINARD**



# ÉCONOMIE

## JEUNES AGRICULTEURS RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION



En octobre dernier, le syndicat des Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine, la Chambre d'Agriculture et la communauté de communes se sont réunis pour signer le renouvellement de la convention relative au dispositif « Pass JA ». Cela confirme ainsi le soutien de la CCCÉ aux jeunes agriculteurs s'installant sur le territoire jusqu'au 31 décembre 2025.

Cette aide de 5 000€ est octroyée à tout nouvel exploitant agricole s'installant sur le territoire, dans la limite d'une aide par exploitation. Depuis 2019, 5 jeunes agriculteurs ont ainsi été accompagnés dans le cadre de ce dispositif, pour un montant total de 25 000€.

La communauté de communes s'est parallèlement engagée en 2020 dans l'élaboration d'un Projet Agricole Alimentaire Territorial, destiné à rapprocher les agriculteurs du territoire des consommateurs, et notamment les communes, gestionnaires de cantines scolaires et les restaurateurs.

**Voir conditions d'éligibilité et procédure de demande d'aide sur : [www.cote-emeraude.fr](http://www.cote-emeraude.fr) - Rubrique Entreprendre**



JEUNES AGRICULTEURS D'ILLE-ET-VILAINE :  
06.68.27.51.28 / INSTALLATION@JA35.BZH  
CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ILLE-ET-VILAINE, ANTENNE DE DOL-DE-BRETAGNE:  
02.22.93.63.30 / DOL@BRETAGNE.CHAMBAGRI.FR  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE D'ÉMERAUDE :  
02.23.15.13.17 / J.ROUGER@COTE-EMERAUDE.FR



**A NOTER**

## PRENEZ DATE

### Forum de l'emploi

Créé en 2016, le forum de l'emploi revient pour sa 8<sup>ème</sup> édition qui sera organisée au COSEC de Dinard, le **samedi 25 mars 2023**.

Les entreprises locales qui souhaitent participer à cette manifestation en faveur de l'emploi, peuvent s'inscrire dès à présent sur le site internet de la communauté de communes (ce forum est gratuit pour les exposants et les visiteurs).

Pour s'inscrire, rendez-vous sur le site :  
**[www.cote-emeraude.fr](http://www.cote-emeraude.fr) - Rubrique Entreprendre**

# MANGER LOCAL ET DE QUALITÉ C'EST POSSIBLE



▶ Scannez le QRcode pour voir la vidéo du défi



## LES RÉSULTATS DE CETTE EXPÉRIENCE :

Une baisse de 16% du coût des repas a été constatée entre le début et la fin du défi. En effet, le coût moyen d'un repas est passé de 2.44€ en février à 2.04€ en juin.

+17%

de produits bio dans les achats dont

+54%

de produits bio issus de circuits courts

+53%

de produits bio locaux

En début d'année 2022, la CCE a mis en place un défi foyer à alimentation positive. L'objectif de ce défi était d'accompagner les foyers vers une transformation de leurs pratiques alimentaires sans augmenter leur budget. Ainsi, en février 2022, 28 foyers se sont inscrits pour y participer.

## Les temps forts du défi :

- ➔ Mars : La visite d'une ferme maraîchère en agriculture biologique sur la commune de Trémereuc, a permis la découverte de l'activité de maraichage et les critères de la Bio.
- ➔ Avril : Deux ateliers diététiques ont eu lieu pour découvrir, ou redécouvrir, l'alimentation saine d'un point de vue nutritionnel.
- ➔ Avril : Deux ateliers culinaires se sont déroulés, afin de découvrir des recettes à base de protéines végétales. Les participants ont eu l'occasion de déguster leurs préparations. Les recettes sont consultables sur le site [www.cote-emeraude.fr](http://www.cote-emeraude.fr)
- ➔ Pour clôturer ces temps forts, un ciné débat s'est tenu au cinéma de Saint-Lunaire, où, deux films issus du festival AlimenTerre ont été projetés et débattus en présence d'AgroBio35.

Tout au long du défi, des supports pédagogiques et d'informations ont été transmis aux foyers participants pour les accompagner dans la transformation de leurs pratiques et habitudes alimentaires.

## LES CONCLUSIONS DE CETTE EXPÉRIENCE :

Au commencement et à la fin de ces 6 mois de défi, les participants ont effectué 2 relevés d'achats, afin d'évaluer l'évolution de la qualité de leur alimentation et l'impact sur le budget.

Lors de la soirée de clôture du défi, en juin 2022, les résultats des deux périodes de relevé d'achats ont été comparés et présentés aux foyers participants.



CONTACTEZ AVEC LE CHARGÉ DE MISSION PROJET AGRICOLE & ALIMENTAIRE TERRITORIAL :  
M. QUENTIN LE LOARER : [Q.LELOARER@COTE-EMERAUDE.FR](mailto:Q.LELOARER@COTE-EMERAUDE.FR)

Soutenu par



## LES DÉFIS TRANSITIONS SE POURSUIVENT

# AVEC EMBARQUEZ

pour les défis transitions  
en Côte d'Émeraude

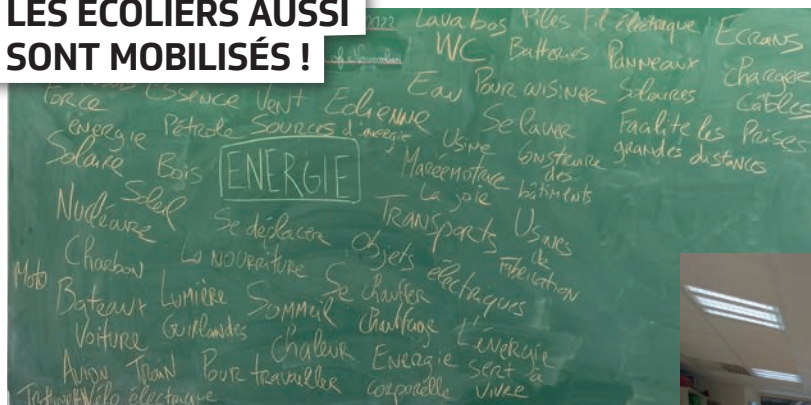
## "Énergéo"

Fort de retours positifs du défi foyer à alimentation positive, la CCCE, lauréate de l'appel à projet « Mobiliser les breton.ne.s pour les transitions » a décidé de mettre en place un nouveau défi, cette fois sur la thématique de l'énergie.

Le défi famille a débuté le 24 novembre lors d'une soirée de lancement pendant laquelle les foyers participants ont pu rencontrer les ambassadeurs des transitions et les bénévoles de l'association Émeraude Transition Énergétique. Ces derniers les accompagnent pendant quelques mois pour mieux connaître et surtout pouvoir diminuer leurs consommations d'énergie et d'eau et ainsi obtenir les objectifs fixés. Les ambassadeurs ont été formés au préalable par l'espace Rénov' Habitat Bretagne de la maison de l'habitat de Saint-Malo et par « Eau du Pays de Saint-Malo ». Ils ont pu parfaire leurs connaissances sur l'énergie dans la maison, analyser leurs propres consommations et expérimenter les leviers mobilisables pour infléchir les consommations d'énergie et d'eau à domicile.



## LES ÉCOLIERS AUSSI SONT MOBILISÉS !



Dans les communes volontaires, le projet « Embarquez ! » est allé à la rencontre des jeunes habitants du territoire dans les classes de CM1 - CM2 pour proposer une formation à l'énergie.

Cette animation est assurée par la formatrice de la SCIC EnR Bois et Énergie en Pays de Rance en collaboration avec une animatrice de DIPLT, « Des Idées Plein la Terre », une association œuvrant dans le domaine de l'éducation à l'environnement, basée à Dol-de-Bretagne.

Les classes embarquées dans ce projet bénéficient de 4 temps d'animation qui leur permettent de s'interroger sur ce qu'est l'énergie, de faire la différence entre énergie renouvelable et non renouvelable, de comprendre comment fonctionne l'arbre et ce qu'est la filière bois locale. Les élèves sont également amenés à enquêter sur l'énergie et ses économies dans leur école et en extérieur en rencontrant les élus et personnel technique qualifiés de leur commune. Un cinquième temps fort est prévu pour présenter aux familles et aux autres classes, les travaux des élèves réalisés et les synthèses qu'ils en auront produites durant ces temps d'animations.

Des élèves scolarisés au Minihic-sur-Rance, Dinard et Pleurtuit sont d'ores et déjà embarqués dans cette formation.



## PAYSAGE

# PLANTEZ FRUITÉ !



Depuis octobre, la CCCE propose à ses habitants « Plantez fruité ! » ; un dispositif d'aide à l'achat et d'accompagnement à la plantation d'arbres fruitiers sur le territoire. Cette action s'inscrit dans son programme pour la préservation et la gestion des paysages 2021 – 2026.

### PLANTER POUR DESSINER LE PAYSAGE DE DEMAIN

Vergers et arbres fruitiers composent une partie de nos paysages et sont sources de vie, de senteurs et de saveurs uniques. Ce patrimoine a besoin d'être géré et renouvelé pour dessiner aujourd'hui les paysages de demain.

La communauté de communes s'engage en aidant les particuliers, les associations, les agriculteurs, les entreprises et les communes qui souhaitent planter ou replanter des arbres fruitiers sur le territoire. Pour cela, elle rembourse 80% du coût des arbres (dans la limite de 300€ par projet).

### QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

- ▶ Être propriétaire de la parcelle
- ▶ Avoir pour projet de planter un minimum de 5 arbres (scions greffés d'un an) de la liste suivante : pommier, poirier, cerisier, prunier, noyer, cognassier, châtaignier, noisetier, cormier, amandier, mûrier, plaqueminière, figuier, sureau, poivrier du Sichuan (toutes les variétés issues de ces essences sont éligibles à l'aide).

### QUELLES SONT LES ÉTAPES À SUIVRE ?

Dans un premier temps, il faut prendre contact avec la communauté de communes pour fixer un rendez-vous et définir le projet de plantation. Une fois le rendez-vous effectué, et la demande acceptée, un formulaire de demande d'aide vous sera remis par le technicien. Lorsque l'accord de subvention sera validé, le bénéficiaire pourra acheter ses arbres.

### PLANTER... ET APRÈS ?

En complément de « Plantez fruité ! », des sessions de formation à la taille, aux soins des arbres, au greffage et à la restauration de verger seront organisées dès cette année et jusqu'en 2026 !



RENSEIGNEMENTS :  
SYLVAIN GUERVENO – COORDONNATEUR BOCAGE & PAYSAGE  
06 67 68 50 92 - PLANTEZFRUITÉ@COTE-EMERAUDE.FR

## Restaurer la continuité, c'est quoi ?

Avec l'occupation du territoire par l'homme, il est fréquent de voir des ouvrages (seuils et barrages, digues) dans la rivière. Restaurer la continuité écologique, c'est s'assurer que ces ouvrages artificiels ne barrent pas la route aux organismes aquatiques sur l'ensemble du cours de la rivière, pour qu'ils puissent rejoindre leurs lieux de reproduction, d'alimentation ou de croissance. La route doit aussi être libre pour les sédiments dont la circulation fluide, est importante pour le fonctionnement de la rivière.

### Des travaux guidés par les deux espèces « repères »

Assurer la continuité écologique pour la truite et l'anguille, espèces tout en haut de la chaîne alimentaire, permet de garantir la circulation de la quasi-totalité des organismes aquatiques de la rivière.

Chez la truite fario, les adultes frayent\* sur les petits cours d'eau bien oxygénés en tête de bassin versant. Ils doivent donc pouvoir circuler depuis l'aval de la rivière jusqu'aux sources. Après éclosion, les alevins doivent pouvoir redescendre la rivière à mesure de leur croissance.

A l'inverse, les civelles et anguillettes, arrivent de mer pour coloniser les milieux d'eau douce. Elles doivent pouvoir accéder à la totalité du bassin versant pour y croître. Une fois arrivé à maturité sexuelle, l'adulte redescend la rivière pour rejoindre la mer et s'y reproduire.

Depuis quelques années, avec la colonisation du territoire par la loutre et dans un contexte de perte de biodiversité globale à l'échelle mondiale,



Lavoir de Sainte-Brigide (Frémur)

la CCCE assure aussi la continuité écologique pour les mammifères terrestres.

Ces travaux sont possibles grâce au concours des partenaires techniques et financiers.



RENSEIGNEMENTS :  
RÉJANE DEBROISE – CHARGÉE DE MISSION MILIEUX AQUATIQUES  
02 23 15 13 20 - R.DEBROISE@COTE-EMERAUDE.FR

\*Se dit de la femelle du poisson qui dépose ses œufs, et du mâle qui les féconde.

# POURQUOI LES PLANS D'EAU PEUVENT PERTURBER LA VIE DES COURS D'EAU ?

En 2022, dans le cadre de la restauration des milieux aquatiques, la communauté de communes a supprimé 3 plans d'eau sur le Drouet, à Beaussais-sur-mer et Créhen :

- Le plan d'eau du moulin Riot (surface 13 000 m<sup>2</sup>)
- Deux plans d'eau en cascade dans la vallée de la Sorais (2 x 2000 m<sup>2</sup>).

D'autres études sont lancées sur des plans d'eau du territoire : étang de la Garde (Étanchet à La Richardais), plans d'eau du marais (Crévelin à Saint-Lunaire), étang du Dick (L'Étanchet à Pleurtuit).



Vue aérienne du plan d'eau sur cours d'eau après vidange (juin 2022)



Plan d'eau du Moulin Riot en fin de vidange. Les sédiments qui doivent normalement circuler dans les rivières sont bloqués en amont de la digue.

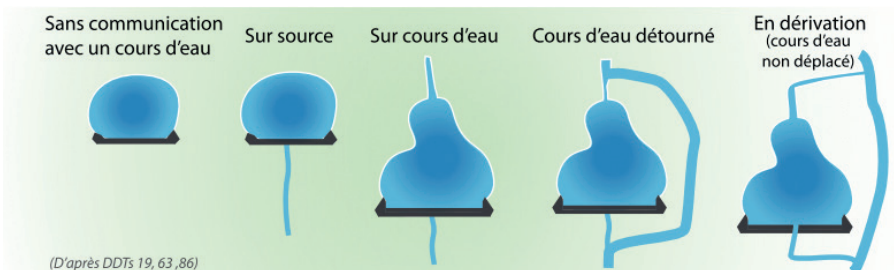


Vue après recolonisation par la végétation (juillet 2022) et avant réaménagement (travaux en 2023)

## POURQUOI DE TELLES INTERVENTIONS SUR CES ESPACES ?

### Plan d'eau : de quoi parle-t-on ?

Un plan d'eau désigne une étendue d'eau douce, stagnante, d'origine naturelle ou anthropique et de profondeur variable (Sandre, 2020). La majeure partie des plans d'eau en France ont été construits par l'Homme. Selon leur localisation par rapport au cours d'eau et leurs fonctionnements, ils n'ont pas tous le même impact sur le fonctionnement de la rivière.



### Avantages et inconvénients des plans d'eau :

Localement, la présence d'un plan d'eau peut enrichir la biodiversité en créant un autre type de milieu, notamment si des espèces patrimoniales s'y installent. Ces espaces sont aussi marquants dans un paysage d'activités récréatives (pêche, promenade, etc.). A l'échelle d'une rivière cependant, selon le nombre, le type et la manière dont ils sont gérés, les plans d'eau peuvent nuire à la bonne qualité de la rivière.

- ➔ Présence de digues à l'aval sur les plans d'eau dits « sur cours », faisant blocage à la libre circulation piscicole et sédimentaire. La rivière qui manque alors de sédiments à l'aval du plan d'eau, se creuse anormalement.
- ➔ Destruction des habitats d'une rivière normalement libres (zones humides, cours d'eau, prairies inondables).
- ➔ Réchauffement de l'eau sur un plan d'eau exposé, pouvant perturber la vie en aval et l'hydrologie d'une rivière. Avec la sur-évaporation, la rivière a moins d'eau et fonctionne donc moins bien.

- ➔ Développement sur certains plans d'eau de « blooms d'algues », appelées également cyanobactéries, qui peuvent être toxiques.
- ➔ Vidange régulière nécessaire pour un fonctionnement optimal. Cette dernière doit être correctement réalisée pour ne pas perturber la vie aquatique.
- ➔ Échappement possible d'espèces introduites dans un plan d'eau, pouvant perturber les équilibres fragiles des populations aquatiques à l'aval.

**Avant de supprimer un plan d'eau il faut donc bien peser le pour et le contre ! Vous souhaitez faire le point sur votre plan d'eau, contactez-nous ! Nous pouvons vous accompagner, grâce au soutien des partenaires financiers.**



CONTACT :  
RÉJANE DEBROISE – CHARGÉE DE MISSION MILIEUX AQUATIQUES  
R.DEBROISE@COTE-EMERAUDE.FR / 02 23 15 13 20





Digue de la Roche à Lancieux avant les travaux d'arasement

# GEMAPI

## INSTAURATION DE LA TAXE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté de communes est compétente, à titre obligatoire, en matière de Gestion de Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

### Les actions relevant de la GEMAPI sont :

- ➔ L'aménagement des bassins versants
- ➔ L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- ➔ La défense contre les inondations et les submersions marines
- ➔ La protection et la restauration des zones humides.

Afin de financer cette compétence, l'Etat offre la possibilité de prélever une taxe additionnelle, dite taxe GEMAPI. Les élus votent un produit. Celui-ci est ensuite réparti sur les différentes taxes locales (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti, cotisation foncière des entreprises). La taxe GEMAPI est une taxe affectée, c'est-à-dire que son produit ne peut financer que les actions concourant à la mise en œuvre de la compétence.

Jusqu'à ce jour, toutes les actions relevant de cette compétence étaient financées par le budget général de la communauté de communes et consistaient en la restauration des rivières. Aujourd'hui, dans un contexte de changement climatique et d'élévation du niveau marin, les actions de la communauté de communes s'élargissent pour s'intéresser notamment à la prévention des inondations.

Afin de financer les actions croissantes de la compétence GEMAPI, le conseil communautaire du 7 juillet 2022 a institué la taxe GEMAPI et celui du 17 novembre a voté le produit pour 2023.

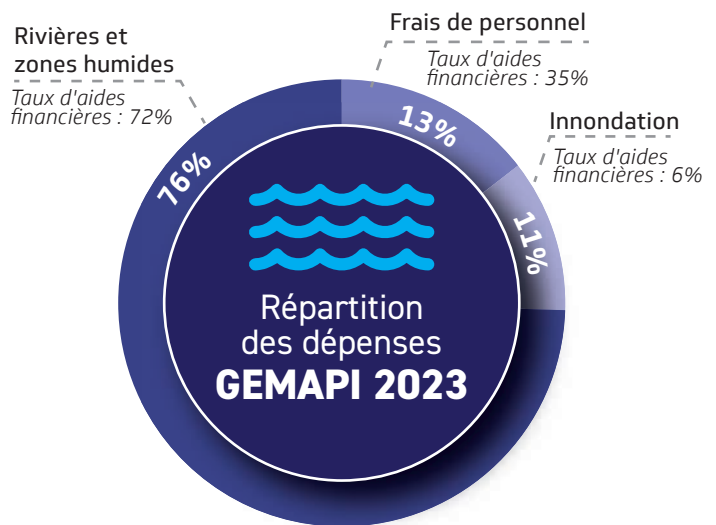
Les trois quarts du budget sont alloués à des travaux de restauration de rivières. Ces travaux bénéficient du soutien financier de l'Agence de l'eau, de la Région et des Départements à hauteur de 72%. Les autres postes de dépenses bénéficient également de soutiens financiers, dans une proportion moins importante.

Les dépenses portant sur le volet « prévention des inondations » sont partagées entre les travaux d'entretien de la digue de La Roche à Lancieux et une étude sur le système d'endiguement.

Après déduction des aides financières, le produit de la taxe pour 2023 est de 179 600 €.

Ce montant sera perçu sur l'ensemble des taxes existantes ce qui devrait augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe foncière sur le bâti et de la CFE (côtisation foncière d'entreprise) d'environ 0,20 % et de la taxe foncière sur le non bâti de 0,35 %. Ce qui représente un montant d'environ 2€ supplémentaires pour une taxe avec une base locative de 1000€.

**LE BUDGET TOTAL PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS POUR 2023 S'ÉLÈVE À 659 700 €.**



# L'Atlas

## de la BIODIVERSITÉ

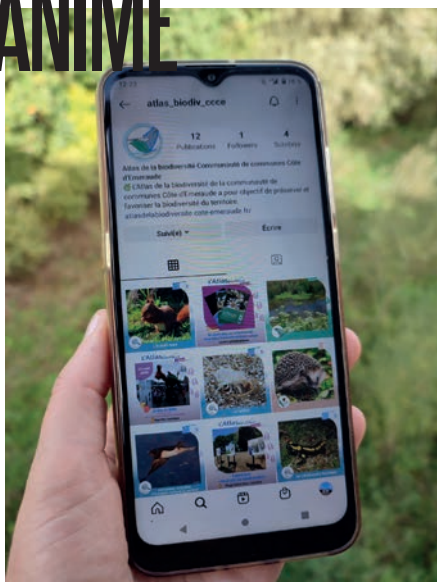


Atlas de la  
biodiversité - CCCE



atlas\_biodiv\_ccce

## S'ANIME



**Abonnez-vous pour ne rien rater !**

## Une présence sur les réseaux sociaux !

Pour fêter la première année d'existence de l'Atlas, deux nouveaux réseaux sociaux spécialement consacrés à l'Atlas de la biodiversité de la communauté de communes ont été mis en ligne en octobre 2022.

Les publications se répartissent en différentes catégories :

- ▶ **L'Atlas s'anime** : soyez informés des animations réalisées pour sensibiliser à la biodiversité,
- ▶ **L'Atlas sur le terrain** : partez à la découverte de la biodiversité sur le terrain, accompagnés des partenaires naturalistes de l'Atlas,
- ▶ **L'Atlas en actions** : suivez l'avancée de l'Atlas et ses étapes,
- ▶ **Focus biodiv'** : bénéficiez de conseils et astuces en lien avec la biodiversité du territoire,
- ▶ **Inventaires** : découvrez les inventaires réalisés par les partenaires naturalistes de l'Atlas,
- ▶ **Avis de recherche** : participez à l'Atlas en observant les espèces recherchées,
- ▶ **Des stories**, pour suivre les temps forts de l'Atlas.

## LES TEMPS FORTS DE L'ATLAS

Afin de faire découvrir la biodiversité du territoire, l'Atlas organise, avec les différents partenaires naturalistes (Vivarmor, GEOCA, Planète mer, Bretagne vivante et COEUR Emeraude...), des rencontres à destination du grand public, des agents techniques et des élus des communes. En 2022, ces temps forts représentent :

- ▶ **Des sorties terrains, grand public** : Sortie sur l'estran avec la découverte de la laisse de mer, comptage des nids d'hirondelles et de martinets dans les rues de plusieurs communes, sortie découverte sur l'identification de champignons, sortie nocturne à la rencontre des chauve-souris...
- ▶ **Des animations** : Exposition « portraits de biodiversité » qui déambule sur toutes les communes du territoire depuis le mois de juillet 2022, spectacle Animalis sur le marché, présence d'un crieur lors de plusieurs événements et marchés des communes du territoire.
- ▶ **Des formations pour les relais communaux** : Reconnaître la rainette verte (protocole d'écoute), identifier les chauve-souris et leurs habitats,...

*Sortie sur l'estran avec "Planète mer"*



**En Bonus :**

Le muscardin a été (re)découvert sur le territoire grâce aux agents formés par le Groupe Mammalogique Breton. Le muscardin est une espèce protégée présente dans le monde uniquement en Europe et en Anatolie. Il n'est présent qu'en Bretagne nord et le territoire de la CCCE est un pont important entre les populations orientales et occidentales bretonnes.



*Spectacle Animalis sur le marché de Lancieux*





## « La biodiversité d'avant et d'aujourd'hui, paroles des amoureux de la Côte d'Émeraude »

Une des actions de l'Atlas de la biodiversité consiste à réaliser d'un recueil de témoignages des anciens. Ce travail répond au double objectif de partager un portrait de la biodiversité d'hier, sans nostalgie et d'intéresser les aînés qui ont vu l'évolution du territoire.

Pour la réalisation de cette action, la CCCE a accueilli une stagiaire pendant 6 mois, de mars à août 2022, Laure Blondet, étudiante en Master Science de la mer et du littoral à l'université de Bretagne Occidentale. Elle a rencontré in situ, plusieurs habitants du territoire, ou résidents de longue date, dans des lieux publics auxquels ils sont particulièrement attachés.

Le travail s'est articulé autour de trois questionnements : comment se définit l'attachement des personnes âgées à la biodiversité ? Quelles connaissances ont-elles de la biodiversité ? Les lieux auxquels elles sont attachées ont-ils évolué ? Au total, 15 enquêtés ont témoigné, de mai à juin, sur 10 lieux de nature localisés sur le territoire.

Ce travail de recueil, accompagné d'illustrations réalisées par Laure Blondet, a été synthétisé dans un livret qui apporte aux habitants et aux visiteurs une approche sensible de quelques lieux du territoire.

Chaque lieu présente : un témoignage issu des entretiens, une anecdote vécue et racontée par le témoin, des questions posées aux individus sur la thématique de la biodiversité et un focus biodiversité, qui vient compléter l'information sur les espèces végétales et animales des sites (identification, réglementation,...).

Le livret est disponible gratuitement à la demande à l'office de tourisme de Dinard ainsi que dans les bureaux d'information touristique de Saint-Briac-sur-Mer, Saint-Lunaire et Lancieux. Il est également disponible en consultation dans les médiathèques et les mairies du territoire.

Retrouvez le livret consultable en ligne sur : <https://atlasdelabiodiversite.cote-emeraude.fr/Ressources>



### LES OBSERVATIONS DE DE L'ATLAS PARTICIPATIF

au 07/12/2022



**180** observations dans l'enquête  
J'ai vu... une PLANTE



**726** observations dans l'enquête  
J'ai vu... un ANIMAL



**7** observations dans l'enquête  
J'ai vu... un CHAMPIGNON



**9** observations dans l'enquête  
J'étais sur ... L'ESTRAN

### AU TOTAL, ON DÉNOMBRE :

**922** observations, **119** observateurs et **259** espèces observées

RETROUVEZ ÉGALEMENT DES NOUVELLES RUBRIQUES SUR LE SITE DE L'ATLAS :

- ▶ **Avis de recherche** : découvrez les avis de recherche en cours
- ▶ **Aide à l'identification** : apprenez à reconnaître les différentes espèces grâce à des fiches et des guides pratiques des partenaires de l'Atlas
- ▶ **Ressources** : accédez aux ressources de l'atlas (livrets, synthèses, calendrier...)
- ▶ **Presse** : retrouvez tous les articles de presse mentionnant l'Atlas de la biodiversité

Observez,  
cliquez,  
participez !



[atlasdelabiodiversite.cote-emeraude.fr](https://atlasdelabiodiversite.cote-emeraude.fr)



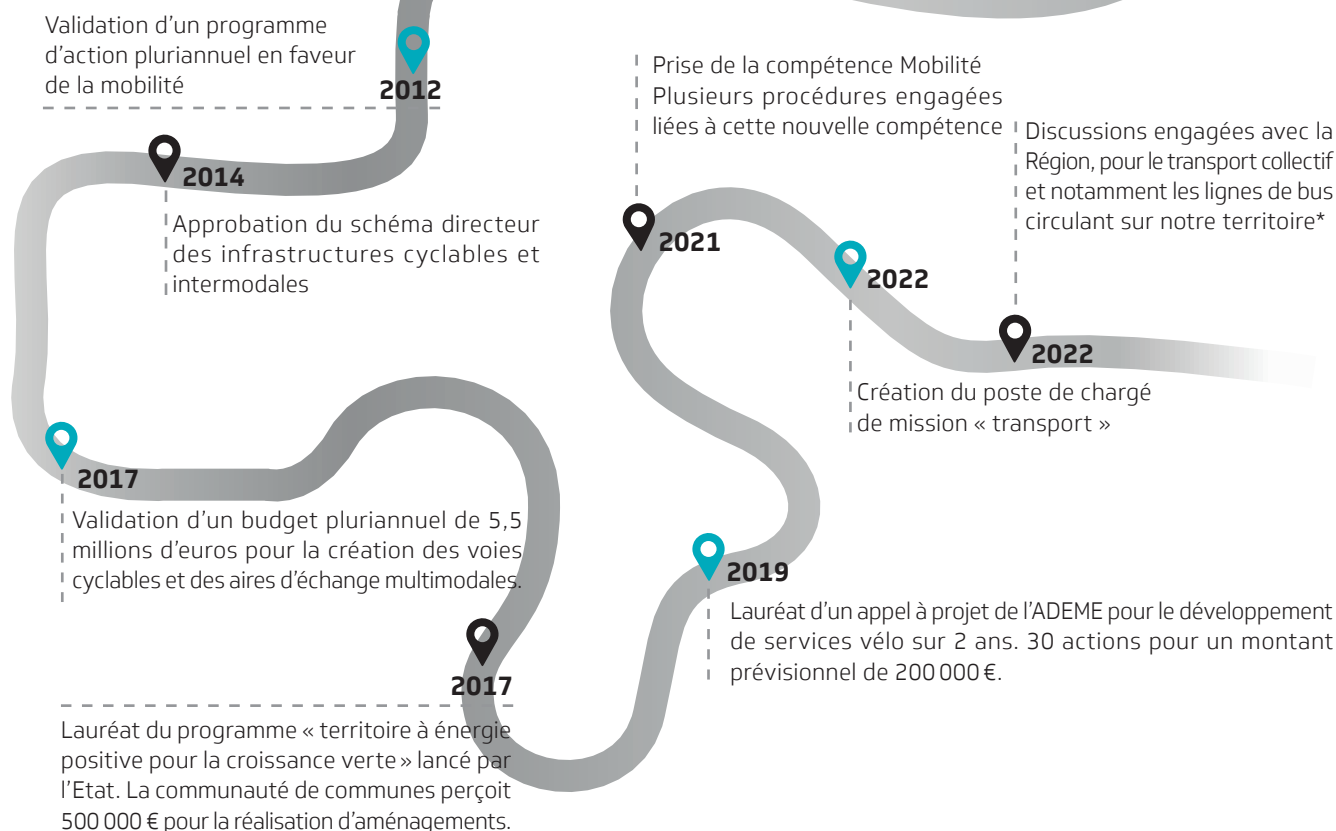
# LA CCCE ET LA MOBILITÉ



## Une aventure engagée en 2010

Très tôt, les élus de la communauté de communes ont décidé d'intervenir afin d'améliorer la mobilité sur le territoire. En 2010, une étude de deux ans est lancée pour aboutir à un premier plan d'action avec des pistes sur les déplacements doux. Il s'agit d'une démarche volontariste puisque la compétence mobilité n'appartient pas à la CCCE à cette époque.

### LES ÉTAPES CLÉS DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ :



\*Les élus ont décidé de s'investir sur le sujet du transport régulier en collaboration avec la région Bretagne qui organise le réseau de cars BreizhGo. Ainsi un diagnostic des besoins des usagers et une analyse de l'offre existante sont programmés. Selon les résultats, s'en suivront des propositions de modification et/ou de complément du réseau BreizhGo, qui pourront être mises en place. Sans attendre les résultats de cette étude, la CCCE a travaillé en collaboration avec la région Bretagne sur des pistes portant notamment sur l'amélioration de : la desserte de l'aire multimodale de l'Hermitage, la desserte de la commune

de Lancieux, la connexion entre les horaires de la ligne 7 et la ligne 16 ou encore la desserte de la gare de Saint-Malo. La prise de compétence transport entraîne le transfert de services de transport communaux à la communauté de communes. C'est le cas par exemple du Dinard Bus. Prendre cette compétence est un engagement ambitieux qui dote les intercommunalités d'outils afin de se donner la capacité à agir pleinement sur l'ensemble des composantes du transport : transport régulier, transport à la demande, mobilité active, mobilité partagée, transports solidaires etc...



## SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES, EN COURS ET PERSPECTIVES

### Les infrastructures :

- Favoriser l'usage du vélo et l'intermodalité\* avec des aires d'échanges multimodales : les villes Billy et l'Hermitage à La Richardais, Côte d'Émeraude à Trémereuc,
- 6,5km de voies cyclables réalisées.
- Balisage directionnel sur les itinéraires cyclables,
- Deux itinéraires en cours de conception : Le Minihic/La Richardais et Pont du Frémur/Lancieux.
- Élaboration d'un second schéma directeur à compter de 2025. Objectifs : améliorer la cohérence et les conditions de circulation des usagers, étendre le maillage cyclable en partie arrière littorale,
- Certains aménagements cyclables/piétons doivent également être améliorés, tel que celui entre Lancieux et Ploubalay afin d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers et fluidifier le trafic de vélo.

\* L'intermodalité consiste à faciliter l'utilisation successive de différents modes de transport.

### Les services :

- TADyCool (créé en 2013), transport à la demande qui complète l'offre de transport régulier interurbain. En chiffres : 13 points d'arrêt, 24 000km parcourus et 4 200 courses réalisées en 2021.
- Aide à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE),
- Pédibus et vélobus,
- Pris en charge des vélos dans les cars de ligne 16 (expérimentation),
- Village des mobilités chaque année,
- Adhésion à la plateforme publique de covoiturage «OuestGo».
- Temps de formation et d'animation dans les écoles autour de la sécurité en vélo et sensibilisation aux alternatives à la voiture individuelle,
- Location longue durée de vélo à assistance électrique,
- Étude sur le franchissement du barrage de La Rance,
- Recherche de solutions de franchissement du pont du Frémur.
- Amélioration des conditions d'accueil des salariés cyclistes sur leur lieu de travail,
- Mettre en place un réseau de recharge pour les VAE,
- Création d'un outil interactif avec les infos utiles aux cyclistes.

La CCCE accompagne également gratuitement, les personnes rencontrant des problèmes de mobilités liés à des freins logistiques, financiers, psychologiques et cognitifs (programme Mobil'Rance) avec des solutions telle que la mise à disposition de VAE, de scooters et de voitures.

#### A NOTER



#### UN CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE DÉPARTEMENT 22

La communauté de communes maintient son engagement pour la mobilité dans le cadre du contrat de territoire conclu avec le conseil départemental des Côtes d'Armor pour le programme 2022/2023.

Deux opérations ont été sélectionnées, avec un soutien financier de près de 70% du Département :

► La réalisation d'une voie verte sur le territoire de Lancieux entre le pont du Frémur et l'entrée de l'agglomération.

**Montant de l'opération : 134 000 € HT**  
**Subvention du Conseil Départemental des Côtes d'Armor : 93 800 €.**

Ces travaux ébauchent la création d'une liaison cyclable sur le pont du Frémur qui permettra de relier Lancieux et Saint-Briac. Les travaux sur le pont devraient se dérouler en 2024.

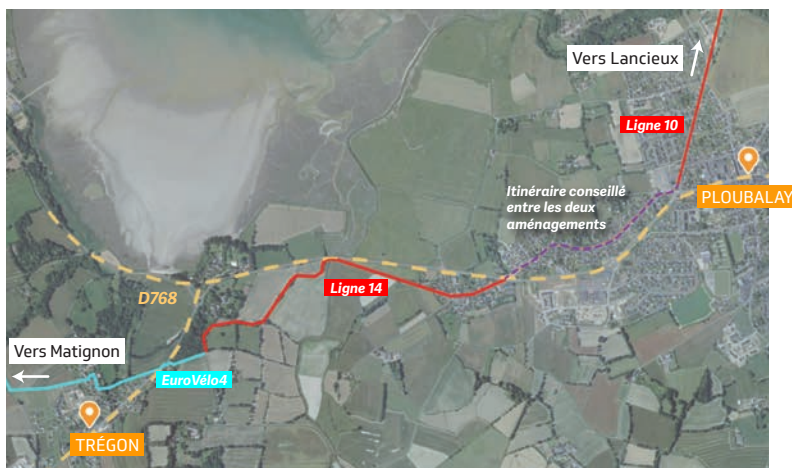
► Aménagement de stationnement cycliste sur le parc d'activités des Landes à Trémereuc.

**Montant de l'opération : 12 344 € HT -**  
**Subvention du Conseil Départemental des Côtes d'Armor : 8 641 €**

## FIN DES TRAVAUX SUR LA L14!

Depuis la fin de l'année 2022, l'aménagement cyclable reliant le bourg de Ploubalay au bourg de Trégon est terminé, permettant ainsi de contourner la route départementale 768. Cet aménagement d'environ 900 mètres passe à travers les champs avant de rejoindre Trégon et/ou l'EuroVélo4 qui rejoint le Cap Fréhel en passant par Matignon.

Cette opération a pu être réalisée grâce à la collaboration des propriétaires et des agriculteurs concernés par le tracé. Les travaux ont bénéficié du soutien financier du conseil départemental des Côtes d'Armor.

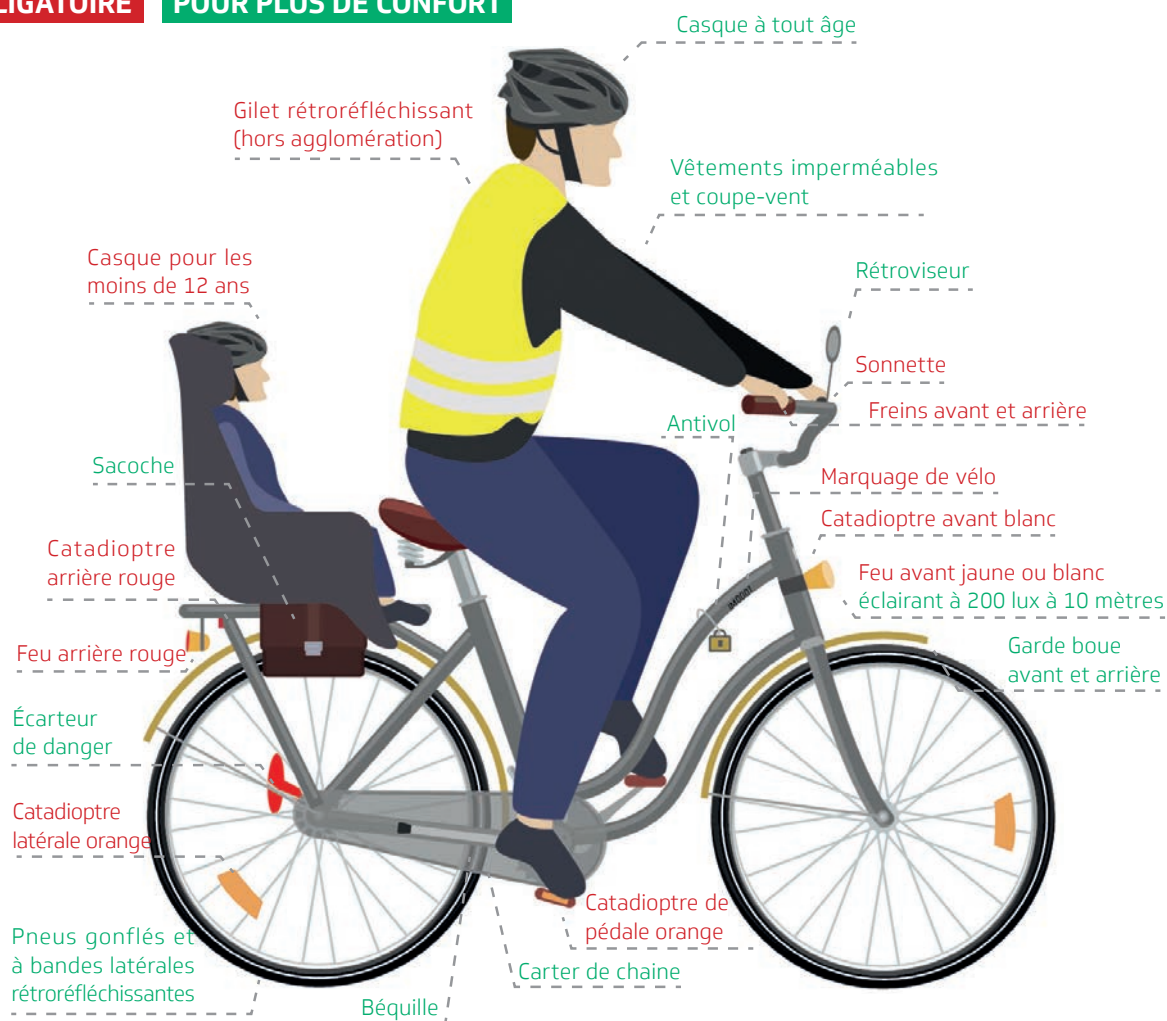


## Être cycliste en hiver : Bien s'équiper

Rouler en vélo, c'est vivre avec les saisons ! Selon les conditions météo et la durée d'ensoleillement par jour, l'équipement du cycliste évolue. En hiver, le soleil se lève et se couche, quand de nombreuses personnes sont encore en déplacement. Il est alors important de s'équiper pour : **SE PROTÉGER DES INTEMPÉRIES, VOIR ET ÊTRE VU**. Certains équipements sont règlementaires, d'autres participent au confort du cycliste. Avez-vous tout ce qu'il vous faut ? Vérifiez-le grâce à notre check-list !

### OBLIGATOIRE

### POUR PLUS DE CONFORT



Pour plus de détails, rendez-vous sur : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-velo>.

Le site de la FUB (fédération des usagers de la bicyclette) saura vous aiguiller sur les différents modèles selon vos usages et votre budget.

Rendez-vous sur : <https://www.fub.fr/moi-velo/velos/equipement-accessoires>.



Visite du pôle déchets par les éco-délégués du collège Le Bocage de Dinard

## LES INFOS DU PÔLE DÉCHETS

### Des animations auprès des scolaires

La communauté de communes Côte d'Émeraude accorde une importance à la sensibilisation des jeunes aux problématiques des déchets.

Depuis plusieurs années des journées d'animations sont proposées aux écoles scolaires du territoire, en partenariat avec des centres de formations locaux (Escale Bretagne et Club Nautique de Lancieux).

Les élèves prennent connaissance des consignes de tri, comprennent le cycle des déchets et leur impact sur les milieux naturels, découvrent l'origine des déchets. Enfin, la visite du pôle déchets comprenant la déchèterie et le quai de transfert des ordures ménagères leur offre la possibilité de visualiser les nombreuses compétences de la CCCE.

Lors de ces animations, les élèves appréhendent les problématiques qui les entourent au quotidien et réfléchissent ensemble aux solutions envisageables.

Pour l'année scolaire 2021/2022 plus de 170 élèves ont participé à ces journées d'animation, l'opération est relancée pour l'année 2022/2023.

### Redevance spéciale

La redevance spéciale est une contribution due par les professionnels qui utilisent le service public de ramassage des déchets dédié aux particuliers. Cette disposition est appliquée sur le territoire de la 3CM depuis 2007 en accord avec l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur notre territoire, elle n'est pas mise en application.

Il va être lancé une étude pour réfléchir à l'intérêt de mettre en place cette redevance et dans l'affirmative, d'en définir les modalités les plus justes et les plus cohérentes.

#### A NOTER



#### À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI SAISONNIER CET ÉTÉ?

Rejoignez l'équipe de collecte des ordures ménagères de la communauté de communes. Nous proposons des contrats à temps complet du lundi au vendredi de 5h à 12h.

Des postes sont à pourvoir de juin à septembre, avec possibilité d'embauche pour un ou deux mois. Ces postes sont ouverts uniquement aux personnes majeures.

Candidature à adresser aux services des ressources humaines par mail : [rh@cote-emeraude.fr](mailto:rh@cote-emeraude.fr)

# TOURISME

## LES ACTUS DU TERRITOIRE



### Fin de la convention avec la SPL « Destination Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel »



La communauté de communes était actionnaire de la Société Publique Locale « Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel » depuis 2018. En février 2022, les élus ont décidé de ne pas reconduire la convention conclue avec la SPL jusqu'au 31 décembre 2022 et de se retirer de son capital au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En effet, la Chambre Régionale des Comptes avait souligné que la CCCE ne pouvait pas exercer sa compétence « tourisme » par le biais de deux institutions : l'office du tourisme intercommunal et la SPL précitée. Le conseil communautaire a donc pris la décision de quitter la SPL.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la communauté de communes et Dinard Côte d'Émeraude Tourisme (l'office de tourisme communautaire) participent directement à la coordination et à l'animation de la Destination touristique régionale « Cap Fréhel Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel » et au pilotage des actions coordonnées à cette échelle, au côté de Saint-Malo Agglomération, de Dinard Agglomération et de leurs offices de tourisme respectifs.

**Les professionnels du tourisme souhaitant être accompagnés dans leurs projets sont invités à contacter le service ingénierie de Dinard Côte d'Émeraude Tourisme à l'adresse mail suivante : [ingenierie@dinardemeraudetourisme.com](mailto:ingenierie@dinardemeraudetourisme.com)**

### ► Bilan de l'Office de tourisme en 2022



#### Quelques chiffres clés :

- **117 543 personnes accueillies** du 01/05 au 31/08/2022 dans l'ensemble de nos espaces d'accueil (92 800 en 2019)
- **150 489 utilisateurs** sur le site internet [www.dinardemeraudetourisme.com](http://www.dinardemeraudetourisme.com) sur cette même période. (83 829 en 2019 soit +79 %)
- **80 000 connections** sur les fiches Google my Business
- **40 000 abonnés** sur les réseaux sociaux
- **5 185 billets vendus** (spectacles, visites guidées, loisirs...)

La saison 2022 a retrouvé l'éclat de celles précédant la crise sanitaire et les indicateurs sont même meilleurs qu'en 2019 ! La dynamique touristique, observée depuis le début de l'année 2022, s'est poursuivie lors des mois de mai et juin. Les chiffres du mois de Juillet avoisinent de plus en plus ceux du mois d'août; la première quinzaine de juillet fut d'ailleurs, très fréquentée. Le retour des clientèles européennes se confirme et l'engouement pour les activités extérieures (randonnées, vélo et nautisme) s'accroît.

Il est à féliciter la mobilisation très investie de tous les acteurs touristiques. Les difficultés de recrutement et la valorisation des métiers du tourisme restent un sujet préoccupant pour l'ensemble des professionnels.

**Marie Guérin, Directrice, le Bureau et le Conseil d'Administration ainsi que l'ensemble du personnel vous souhaitent une belle année 2023 sur la Côte d'Émeraude.**



CONTACT : DINARD CÔTE D'Émeraude TOURISME  
TÉL. 0821 235 500 (0.12 €/MN+PRIX APPEL)  
INFO@DINARDEMERAUDETOUTRISME.COM  
WWW.DINARDEMERAUDETOUTRISME.COM

# LE QUIZZ

## DE LA CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE



Participez à ce quizz sur la thématique « mener une recherche d'informations sur Internet ». Vous trouverez toutes les réponses en naviguant sur le site de la communauté de communes Côte d'Émeraude [www.cote-emmaude.fr](http://www.cote-emmaude.fr) (1 seule réponse possible par question)

**1 - Sélectionnez l'adresse URL correspondant à la page dédiée au Transport à la Demande, proposé depuis 2013 ?**

- <https://www.cote-emmaude.fr/les-transports-sur-le-territoire-2>
- <https://www.cote-emmaude.fr/tady-cool-le-transport-a-la-demande>
- <https://www.cote-emmaude.fr/le-covoiturage>

**2 - Quel jour de la semaine, les enfants de 0 à 4 ans, accompagnés d'un membre de la famille, peuvent-ils se retrouver et passer un moment convivial ?**

- Vendredi
- Mercredi
- Lundi

**3 - Combien de services dématérialisés sont mis à votre disposition par la communauté de communes Côte d'Émeraude sur la plateforme E-ADMINISTRATION ABER ?**

- 1
- 2
- 3

**4 - Avec quel Office, la CCCE a-t-elle signé une convention de financement en juillet 2021, pour la réalisation de son Atlas de la biodiversité ?**

- L'ONF
- L'ONU
- L'OFB

**5 - Comment s'appelle le dispositif d'aide à l'achat d'arbres fruitiers ?**

- Pommes Poires
- Plantez Fruité
- Osez la gourmandise

**6 - Avec quel site, pouvez-vous visionner les vidéos mises en ligne sur la page du Projet Agricole Alimentaire Territorial ?**

- Dailymotion
- Vimeo
- YouTube

**7 - Quel appareil ménager est jaune sur l'affiche du défi EnergiéO, proposé dans le cadre du projet «Embarquez! Les défis transitions en Côte d'Émeraude » ?**

- Téléviseur
- Réfrigérateur
- Machine à laver

**8 - Quel est le nom du parc multi-activités implanté au cœur du territoire ?**

- Cap d'Erquy
- Cap Fréhel
- Cap Émeraude

**9 - Que devez-vous présenter pour accéder à la déchèterie ?**

- Carte d'identité
- Carte bancaire
- Carte magnétique

**10 - Quelle est la démarche administrative sollicitée dans le cadre de l'exemple 2 de la vidéo présentant les missions de France Services ?**

- Préparer ma retraite
- Réaliser ma pré-demande de passeport
- Effectuer mes recherches d'emploi

N'oubliez pas que vous pouvez faciliter vos recherches avec :



Participez également au quizz en ligne, en vous rendant sur la page web dédiée à la conseillère numérique.

Vous souhaitez un accompagnement numérique pour vous permettre de réaliser ce type de recherches aisément ? Vous souhaitez être autonome dans les usages du numérique dans toutes les démarches de la vie quotidienne ?

N'hésitez plus !



CONTACTEZ FABIENNE MME LAMBERT-FAVREL  
CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE FRANCE SERVICES  
07.09.63.26.67. / CONSEILLERE.NUMERIQUE@COTE-EMERAUDE.FR



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CÔTE D'ÉmeraUDE**

CAP ÉMERAUDE  
1, ESPLANADE DES ÉQUIPAGES  
35730 PLEURTUIT  
TÉL. : 02 23 15 13 15

**ACCUEIL@COTE-EMERAUDE.FR**  
[WWW.COTE-EMERAUDE.FR](http://WWW.COTE-EMERAUDE.FR)

**8 COMMUNES  
PARTENAIRES ET SOLIDAIRES**



**MAIRIE DE DINARD**

47, boulevard Féart  
35801 Dinard  
Tél. : 02 99 16 00 00  
[info@ville-dinard.fr](mailto:info@ville-dinard.fr)  
[www.ville-dinard.fr](http://www.ville-dinard.fr)



**MAIRIE DE LANCIEUX**

1, rue de la Mairie  
22770 Lancier  
Tél. : 02 96 86 22 19  
[mairie.lancier@wanadoo.fr](mailto:mairie.lancier@wanadoo.fr)  
[www.mairie-lancier.fr](http://www.mairie-lancier.fr)



**MAIRIE DU MINIHIC-SUR-RANCE**

Place de l'Eglise  
BP31  
35870 Le Minihic-sur-Rance  
Tél. : 02 99 88 56 15  
[mairie.minihic@wanadoo.fr](mailto:mairie.minihic@wanadoo.fr)  
[www.le-minihic-sur-rance.fr](http://www.le-minihic-sur-rance.fr)



**MAIRIE DE PLEURTUIT**

2, rue de Dinan  
35730 Pleurtuit  
Tél. : 02 99 88 41 13  
[mairie@pleurtuit.com](mailto:mairie@pleurtuit.com)  
[www.pleurtuit.com](http://www.pleurtuit.com)



**MAIRIE DE LA RICHARDAIS**

1, Place de la République  
35780 La Richardais  
Tél. : 02 99 88 50 90  
[info@ville-larichardais.fr](mailto:info@ville-larichardais.fr)  
[www.ville-larichardais.fr](http://www.ville-larichardais.fr)



**MAIRIE DE SAINT-BRIAC-SUR-MER**

Place Tony Vaccaro  
35800 Saint-Briac-sur-Mer  
Tél. : 02 99 88 32 34  
[mairie@saintbriac.fr](mailto:mairie@saintbriac.fr)  
[www.saintbriac.fr](http://www.saintbriac.fr)



**MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE**

Boulevard Flusson  
35800 Saint-Lunaire  
Tél. : 02 99 46 30 51  
[mairie@saint-lunaire.fr](mailto:mairie@saint-lunaire.fr)  
[www.saint-lunaire.fr](http://www.saint-lunaire.fr)



**MAIRIE DE TRÉMÉREUC**

Le Bourg  
22490 Trémereuc  
Tél. : 02 96 27 83 17  
[mairie.tremereuc@wanadoo.fr](mailto:mairie.tremereuc@wanadoo.fr)  
[www.tremereuc.com](http://www.tremereuc.com)

# L'ÉCHO

## DE LA CÔTE D'ÉMERAUDE

**BULLETIN D'INFORMATION  
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES CÔTE D'ÉMERAUDE**

**N° 28 JANVIER 2023**

ISSN 2104-1466

**Directeur de la Publication**

Pascal Guichard

**Rédacteur en chef**

Denis Gervasoni

**Coordination et rédaction**

Gwenn Le Teuff avec la collaboration des services communautaires

**Crédits photos**

CCCE, Patrick Chevalier, A.Lamouroux, Pixabay

**Mise en page**

Gwenn Le Teuff

**Impression**

Imprimerie ATIMCO - Combourg

**Diffusion gratuite à 16 715 exemplaires**

**Distribution**

Adrexo

**Dépôt légal** : à parution

**Couverture** : CCCE